



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport moral 2013

par **Christophe Lefebvre**

Président du Comité français de l'UICN

Le rapport moral pour l'année 2013 sera un peu particulier dans la mesure où je vais quitter la présidence du comité français, mettant fin ainsi à un troisième mandat à cette fonction, les deux premiers mandats ayant été effectués entre 1999 et 2005, François Letourneux ayant ensuite présidé le comité entre 2005 et 2011. Le renouvellement du bureau et des présidences de commission m'incite également à dresser un bilan un peu plus complet et à remercier tous ceux qui ont contribué à faire de notre action un succès. Je voudrais tout d'abord rappeler le rôle majeur de notre comité qui cherche à la fois à influencer les politiques nationales de la conservation de la nature, à valoriser sur le plan international l'importance du patrimoine écologique de la France, en métropole et en outre mer, et à mobiliser notre expertise et notre réseau pour apporter des réponses aux enjeux environnementaux. Ce rôle d'influence ne serait rien s'il ne s'appuyait sur le réseau de nos membres et de nos experts qui apportent avec générosité leur contribution technique et scientifique à nos travaux, très bien relayés et coordonnés par l'équipe salariée du comité.

Je me dois aussi de vous faire part de mon sentiment personnel sur l'évolution des politiques de conservation de la nature en France au regard des points de vue de nos membres, exprimés à la fois dans nos groupes de travail, dans nos réunions de bureau ou lors des séances du conseil d'administration. Il y a bien sûr de nombreux points de satisfaction sur les avancées écologiques dans notre pays mais pour autant nous avons le sentiment que les choses ne vont pas assez vite au regard des pressions qui s'exercent et de l'attention politique qui a diminué sur les questions environnementales. Nous traversons par ailleurs une crise économique que certains qualifient de systémique, voire récurrente, qui ne facilite pas les choses, bien au contraire. Dans cette conjoncture budgétaire difficile nous percevons une régression des politiques de l'écologie, non pas tant parce que l'écologie coûte cher à l'Etat mais parce qu'elle reste considérée par une majorité d'acteurs politiques et économiques comme un frein et une entrave à la croissance et donc à la création d'emplois. Opposer l'écologie à l'économie et au social est une grave erreur politique, une grave erreur stratégique.

Je voudrais à cet égard réagir sur la question du coût des politiques de conservation de la nature et souligner combien l'investissement bénévole des membres et experts des associations de protection de la nature contribue à alléger les dépenses de l'Etat dans ce domaine. Si l'Etat veut réduire son déficit public, il a tout intérêt à soutenir l'activité des associations pour diminuer sa part d'investissement et de fonctionnement consacré à la protection de la nature dont les besoins seront forcément croissants. Sur la question de l'écologie perçue contraignante, cela relève encore de nombreux préjugés et de défiance à l'égard de l'écologie politique. Le Grenelle de l'environnement avait pourtant montré la voie pour une nouvelle croissance basée sur des enjeux économiques liés à la mise en œuvre d'une nouvelle politique de l'environnement.

De son côté, à l'international lors du congrès mondial de la nature de Jeju, l'UICN a mis en avant les solutions basées sur la nature et liées à l'économie, et la Conférence des Parties de la CDB à Nagoya a appelé les Etats à redoubler d'efforts pour renforcer l'intégration de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes dans des processus plus larges de développement et d'élimination de la pauvreté.

Ces orientations m'amènent à penser que l'UICN se doit à la fois de promouvoir la conservation sous l'angle de la valorisation tout en préservant ses fondamentaux pour une conservation reposant aussi sur des valeurs de non usage. Elles constituent pour les acteurs de la conservation de la nature que nous sommes un cadre de travail et une feuille de route pour les dix prochaines années. Les solutions sont bien sûr multiples, mais il nous faut d'abord rendre visible cette valeur économique des services écosystémiques de la nature, et la rendre puissamment opposable aux décisions d'aménagement et de gestion de la planète qui continuent de la dégrader. Par ailleurs, nous ne pouvons plus nous contenter de freiner ou de stopper la perte de biodiversité, nous devons construire et reconstruire la nature, ou aider la nature à se reconstruire. Il convient pour cela d'encourager et de soutenir les démarches pionnières. Le concept économique et social de la nature doit toucher les sociétés les plus développées particulièrement destructrices de la nature. Il y a d'autres solutions à trouver ou d'idées à défendre pour prouver et réaliser que la nature contribue au développement économique et social des pays riches. Dans ce domaine la France se doit de devenir un pays référent et nous devons l'y aider.

Je voudrais maintenant, plus simplement mais avec tout autant d'intérêt, revenir sur le bilan d'activité très positif du Comité français de l'UICN en 2013, présenté par notre Directeur, Sébastien Moncorps. Je me répète chaque année mais le bilan est une fois de plus véritablement impressionnant. Il témoigne à nouveau de la très grande vitalité du Comité, l'implication forte de ses membres et de ses experts, ainsi que la compétence de son équipe technique. Les activités continuent de se diversifier pour répondre à l'ensemble des enjeux de conservation, au niveau national et sur un plan international. Ce rapport est l'occasion pour moi de souligner la qualité du travail réalisé et notre implication forte dans la vie et l'activité de l'Union, sachant que le Comité français de l'UICN est toujours le deuxième plus important

des comités nationaux dans le monde en termes de nombre de membres et de niveau d'activités.

Le programme 2013-2015 du Comité français que nous avons approuvé l'année dernière est élaboré autour de 7 programmes thématiques consacrés aux politiques de la biodiversité, aux aires protégées, aux espèces, aux écosystèmes, à l'éducation et la communication, à l'outre-mer et à la coopération internationale. Les principales actions ont obtenu la reconnaissance au titre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité en 2013 par le Ministère de l'Ecologie.

Il montre les trois principales forces et contributions de l'UICN : influence sur les politiques pour accroître la préservation de la biodiversité, amélioration des connaissances et des outils pour la conservation de la biodiversité, mobilisation des acteurs pour agir en faveur de la biodiversité.

Concernant l'influence sur les politiques, nos contributions se sont renforcées grâce au dynamisme de notre commission « droit et politiques environnementales ». Parmi les contributions que nous avons apportées, il faut souligner nos recommandations sur le projet d'Agence française pour la biodiversité, les projets de loi biodiversité, ALUR et sur la forêt, nos contributions aux états généraux de modernisation du droit de l'environnement mettant en avant le principe de non régression, à la conférence environnementale, à la Stratégie de création des aires protégées, à l'IFRECOR, à la mise en œuvre des conventions internationales (CDB, Patrimoine mondial, CITES) et des politiques européennes (DCSMM, BEST, règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes).

Le Comité français de l'UICN est impliqué dans plus d'une dizaine d'instances nationales mises en place par le gouvernement pour contribuer aux politiques publiques (Conseil National de la Protection de la Nature, Comité national trame verte et bleue, Conseil National de la mer et des littoraux, Conseil supérieur de la forêt et du bois...)

Concernant l'amélioration des connaissances et des outils pour la conservation de la biodiversité, il faut souligner la publication de notre nouvelle synthèse sur la biodiversité d'outre-mer, la réalisation de nouveaux chapitres de la liste rouge des espèces menacées et de notre collection sur les services rendus par les écosystèmes, nos travaux sur la liste rouge des écosystèmes, la liste verte des aires protégées et l'assignation des catégories de l'UICN aux espaces protégés français, les énergies renouvelables, les indicateurs de biodiversité pour les collectivités, le reporting biodiversité des entreprises et les espèces exotiques envahissantes.

Concernant la mobilisation des acteurs, je mentionnerai la dynamique collective que nous avons engagée avec succès à Mayotte pour l'élaboration d'une stratégie biodiversité, nos partenariats entreprises qui se sont consolidés avec Holcim et le Club des infrastructures linéaires, nos collaborations avec les collectivités locales, qui ont fait l'objet d'un colloque en juin 2013, le soutien à la mobilisation de la société civile en Afrique francophone à travers le Programme de Petites Initiatives du FFEM, renouvelé pour une 4^{ème} phase, la 7^{ème} édition de

la Fête de la Nature ou encore le programme d'événements que nous avons organisés avec la Ville de Marseille à l'occasion d'IMPAC 3 pour sensibiliser et mobiliser le grand public.

Les liens et relations de travail ont continué de se développer avec le réseau mondial de l'UICN dans la majorité de nos actions, et nous espérons que le nouvel accord-cadre signé entre le gouvernement français et le Secrétariat de l'UICN permettra de renforcer la contribution des membres et des experts français aux activités menées dans le cadre du programme mondial de l'UICN.

Le rôle de plate-forme d'échanges, de collaborations et d'expertise joué par le Comité français est essentiel et repose essentiellement sur l'animation de nos commissions et groupes de travail. Je tenais ainsi à remercier personnellement tous nos présidents de commissions et de groupes : Michel Métails pour la Commission de sauvegarde des espèces, François Letourneux pour la commission des aires protégées, Sébastien Mabile pour la commission du droit et des politiques environnementales, Guillemette Rolland pour la commission de gestion des écosystèmes, Céline Liret pour la commission éducation et communication, Bernard Cressens pour le Groupe Outre-Mer, Hélène Denis pour le Groupe Montagne, Ludovic Frère pour le Groupe Mer & Littoral, Daniel Vallauri puis Alexis Ducouso pour le Groupe Forêts, Catherine Ribes pour le Groupe Collectivités locales, Thierry Hauchard pour le Groupe Entreprises et Gérard Collin pour le Groupe Patrimoine mondial.

Je voudrais aussi remercier chaleureusement toute l'équipe du Comité français de l'UICN pour le travail réalisé : Sébastien Moncorps, Florence Clap, Thierry Lefebvre, Florian Kirchner, Silvia Ritossa, Aurélie Bocquet, Marion Peguin remplacée par Pauline Teillac-Deschamps, Yohann Soubeyran, Valérie Moral, Matthieu Thune, Elodie Russier-Decoster, Aurore Cavrois, Paul Estève, Justine Delangue, Sophie Coste, Caroline Cremades, Marianne Linares, Aurélien Carre, Jean-François Sys, Katherine Claudet, Charlotte Atillah et Hélène Klein.

Enfin pour terminer ce rapport, je voudrais souligner deux points particuliers qui concernent l'avenir du comité et qui ont été rappelés par les membres du bureau. Tout d'abord, nous pourrions davantage développer l'action internationale dans les missions du comité, en particulier dans sa future relation de travail avec l'Agence française de la biodiversité et dans la préparation des positions françaises pour les conventions internationales. Par ailleurs, nous pourrions réaliser un travail permanent d'évaluation de l'état de la nature en France. Je voudrais reprendre à cet égard l'idée d'Allain Bougrain Dubourg émise lors du dernier bureau qui est de faire de l'UICN France l'équivalent de la cour des comptes pour la nature.